

# Vive le vrac - Stop aux erreurs de tri



Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages se trient. Malheureusement les erreurs sont nombreuses et peuvent être lourdes de conséquences....

*Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages se trient. Malheureusement les erreurs de tri sont nombreuses et peuvent être lourdes de conséquences.*

## Vive le VRAC !



Vous avez pris l'habitude de trier vos emballages et de les jeter dans votre bac jaune ou dans la colonne jaune.  
Mais savez-vous que les emballages jetés dans des sacs ou imbriqués sont considérés comme des erreurs de tri et entraînent un surcoût ?

En 2023, les refus de tri ont augmenté de 125%. Ce sont donc 768 tonnes qui n'ont pas été valorisées et qui sont parties à l'enfouissement inutilement ! C'est un surcoût de plus de 309 000€ !

En résumé, les emballages, c'est en vrac et non imbriqués.

Cliquez sur l'image pour l'agrandir.....